

Prévention et gestion des déchets

Mise en service de la nouvelle déchetterie intercommunale de Bons-en-Chablais



18 mars 2021

▶ La nouvelle déchetterie intercommunale de Bons-en-Chablais sera mise en service jeudi 18 mars 2021. Le nouvel équipement ouvre ses portes rue de Cornillat, au sein de la zone d'activités économiques des Bracots. L'ancienne déchetterie, installée jusque-là en entrée de zone, sera en conséquence fermée au public ; une réflexion est lancée pour décider du devenir de ce site.

_ Près de 18 mois de chantier

Les travaux de réalisation de la nouvelle déchetterie avaient été lancés en janvier 2020, sous la maîtrise d'ouvrage de Thonon Agglomération. Le projet architectural avait été confié au cabinet David Ferre (Annecy), et la maîtrise d'œuvre au cabinet Montmasson (Annecy).

Le projet a été mis en œuvre dans le cadre du dernier programme d'extension de la zone d'activités économique des Bracots, à son extrémité nord-est, avec un accès depuis la rue de Cornillat.

Outre la réalisation des infrastructures, une attention particulière a été portée au milieu naturel à proximité. En effet, la nouvelle déchetterie est située aux abords du ruisseau du Grand Vire. Outre la pose d'équipements spécifiques pour le traitement des eaux de ruissellement, les accotements ont été réhabilités et laissés à l'état naturel.

Le coût total de la réalisation de la nouvelle déchetterie se porte à 1,8 million d'euros TTC, hors frais d'étude. Le chantier a été intégralement financé par Thonon Agglomération.

_ Un équipement dimensionné et équipé pour plus de confort et de sécurité



Faciliter la circulation et garantir la sécurité des usagers

Ce nouvel équipement permettra de répondre à la fréquentation très importante et toujours croissante de la déchetterie de Bons-en-Chablais : celle-ci accueille **jusqu'à 500 véhicules par jour** en période de forte affluence, et reçoit en moyenne **4 500 tonnes de déchets par an**.

La nouvelle déchetterie a ainsi été aménagée sur une parcelle de **7000 m²**, soit une surface bien plus importante que l'ancienne, qui se limitait à 2500 m². La circulation des véhicules et les manœuvres des camions de collecte seront facilitées.

Les aménagements respectent par ailleurs les nouvelles normes en vigueur, notamment en matière de sécurité : des garde-corps, constitués d'un muret et d'une bavette permettant de faire glisser les déchets dans les bennes, ont été installés pour rendre impossible toute chute.

Quatorze bennes sont accessibles depuis le quai, permettant notamment le dépôt des déchets verts, des gros cartons, du bois, de la ferraille ou encore des encombrants.

Des zones d'exploitation étendues

Des locaux sont affectés à la collecte des déchets plus spécifiques et/ou dangereux : déchets diffus spécifiques (peintures, produits de jardinage, solvants...), déchets d'équipements électriques et électroniques, ou encore lampes, néons...

Les nouvelles zones d'exploitation permettront également le stockage de composteurs. Lorsque la future ressourcerie verra le jour dans l'agglomération, les objets récupérés y seront également conservés avant leur transfert.

Les gardiens assurant l'accueil et la gestion du site disposent de locaux propres.



_ De nouvelles filières de collecte

Grâce au dimensionnement plus important de ce nouvel équipement, deux nouvelles filières de collecte sont mises en place :



- La collecte des **meubles usagés** (en partenariat avec l'éco-organisme Eco-Mobilier) : quel(s) que soit(en) le(s) matériau(s) composant le meuble et son état, celui-ci peut être déposé dans la benne, même s'il comprend un moteur ou de l'électronique, ou du verre. Il peut s'agir aussi bien de mobilier d'intérieur que d'extérieur. Les meubles usagés collectés seront ensuite triés par matière pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie.

- La collecte des déchets **d'équipements électriques et électroniques** (en partenariat avec l'éco-organisme Ecosystem).

_ Des conditions d'accès inchangées

Comme les 4 autres déchetteries de l'agglomération (à Thonon-les-Bains, Douvaine, Sciez et Allinges), ce nouvel équipement conservera sa dimension intercommunale et sera donc accessible aux habitants des 25 communes de Thonon Agglomération.

Un accès sur vignette uniquement

L'accès est toutefois réservé aux usagers s'étant procuré une vignette à apposer sur le pare-brise de leur véhicule. Cette vignette est disponible en mairie. Elle est attribuée sur présentation de la carte grise du

véhicule et d'un justificatif de domicile. Plusieurs vignettes peuvent être retirées en fonction du nombre de véhicules utilisés.

Les usagers en étant déjà dotés n'auront pas de démarche nouvelle à faire pour accéder à la nouvelle déchetterie.

Les horaires d'ouverture restent identiques

Ouverture du 1 ^{er} avril au 30 septembre	<u>Lundi</u> 8h-11h45 13h30-17h30	<u>Mardi</u> 8h-11h45 13h30-18h	<u>Mercredi</u> Fermée	<u>Jeudi</u> 8h-11h45 13h30-17h30	<u>Vendredi</u> 8h-11h45 13h30-17h30	<u>Samedi</u> 8h-11h45 13h30-17h30
Ouverture du 1 ^{er} octobre au 31 mars	<u>Lundi</u> 8h30-11h45 13h30-17h	<u>Mardi</u> 8h30-11h45 13h30-17h	<u>Mercredi</u> Fermée	<u>Jeudi</u> 8h30-11h45 13h30-17h	<u>Vendredi</u> 8h30-11h45 13h30-17h	<u>Samedi</u> 8h30-11h45 13h30-17h

La déchetterie est fermée les dimanches et jours fériés.

La limite d'apport reste fixée à 2 m³ de déchets par jour par usager.

Plus d'informations : Thonon Agglomération - tél : 04 50 31 25 00- www.thononagglo.fr